

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

LINGENHELD TP CHAMPAGNE ARDENNE
3 RUE DES ONGLETTES
ZA

51380 Verzy

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/03/2025	F01250300069	411923	F01250300069	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
	BETON NCN Dm10 CEM2 350	3.5	M3	117.00	409.50	20 %
	CHANTIER : DEPART (facturation bl de novembre 2024 : 8804084 du 04/11/24 + 8804119 du 07/11/24 + 8804153 du 12/11/2024 + 8804219 du 18/11/24)					
	HAUSSE ENERGIE	7.5	UN	2.50	18.75	20 %
	CONTRIB ENVIRON	7.5	UN	1.50	11.25	20 %
	BETON NCN Dm20 CEM2 250	4	M3	99.00	396.00	20 %
	F.SYNTHETIQUES	3.5	DO	8.00	28.00	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/05/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	863.50 €
Total TVA :	172.70 €
Total TTC :	1,036.20 €
RESTE A PAYER :	1,036.20 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250300069	F01250300069	31/03/2025	411923	LINGENHELD TP CA (SMTP)

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier :						